

Question du SNTRS-CGT sur le Covid-19 au CA Inserm du 25 juin 2020 :

Le Covid-19 a révélé, s'il en était besoin, la quasi absence de recherche fondamentale sur les maladies infectieuses par les institutions académiques. Ce domaine a été délaissé depuis de très nombreuses années, car n'intéressant pas l'industrie pharmaceutique. Hormis la grippe saisonnière, ces pathologies ne concernaient pas les pays occidentaux développés. La pandémie que nous vivons fait cruellement prendre conscience de la nécessité de développer les recherches dans ces domaines. Mais de telles recherches qui s'inscrivent dans le long terme se heurtent à la logique des financements contractualisés et une organisation de la recherche qui n'a cessé d'être complexifiée depuis 2006 et qui est basée sur la concurrence. Il en est de même des recherches en santé où les CHU sont placés en concurrence.

Le financement de la recherche biomédicale est devenu un véritable casse-tête.

Outre l'ANR, les Missions d'Enseignement, de Recherche, de Recours et d'Innovation (MERRI) financent les activités de recherche dans les établissements hospitaliers. A ces financements MERRI, il faut ajouter les appels à projets de recherche internes financés directement par les CHU, les projets financés par des fondations, des associations ou des industriels.

Concernant le Covid19, REACTing a joué un rôle de coordination auprès des équipes venues lui présenter leurs projets, mais n'avait pas de pouvoir décisionnaire dans les financements. Comme le souligne un membre du comité national REACTing (Mme Dominique Costagliola), des projets concurrents ont été retenus par les PHRC régionaux sans qu'il leur soit demandé de collaborer.

Quelle cohérence dans l'évaluation des projets ? Comment éviter les redondances ? Comment éviter les conflits d'intérêts entre filiales, fondations hospitalières, universitaires, des conflits de coopération scientifique entre IHU, SATT, startups issues des laboratoires, autres associations de services et les missions de recherche publique ? Dans ces conditions de concurrence généralisée, il n'est pas étonnant que l'Alliance Aviesan ait joué un rôle mineur, sinon aucun, dans la coordination des recherches contre le Covid19.

Notre question s'adresse aux représentants du MESRI, du Ministère de la Santé et au PDG de l'Inserm. Que comptez-vous faire pour arrêter cette anarchie et développer une nécessaire coordination nationale de la politique de recherche fondamentale et médicale contre les maladies infectieuses, qui est un problème majeur de santé publique ?